

# Monitoring de l'accès à la justice

*Dans le cadre du projet «Accès à la justice», une structure de monitoring sera mise en place pour évaluer de manière systématique l'accès à la justice. Le projet sera lancé dès que le financement en sera assuré.*

## DE QUOI S'AGIT-IL?

### Critères de monitoring

Le suivi des thématiques relatives aux droits humains en Suisse est un aspect central du travail de humanrights.ch depuis la création de l'association. Ce sous-projet peut ainsi bénéficier de ses structures de rédaction et de communication existantes. L'axe thématique «Accès à la justice» sera introduit dans les activités actuelles de monitoring de l'actualité politique.

La première étape du projet consistera à définir des critères pour identifier les objets sur lesquels effectuer un suivi et une sensibilisation, ainsi qu'à établir les priorités de ce vaste domaine d'action.

Les éléments centraux sont :

- Le principe de l'égalité de traitement: tous les individus sont égaux devant la loi, quelle que soit leur origine, leur statut, leurs ressources ou leur renommée.
- Du principe de l'égalité de traitement découle le droit à un accès à la justice garanti pour toutes et tous.

### Objectifs du monitoring

- Gestion et partage des connaissances avec le public et les spécialistes du droit en Suisse.
- Identification et traitement systématique des obstacles entravant l'accès effectif à une protection juridique.

## AXES PRIORITAIRES

### Gestion des connaissances

Constitution d'un dossier thématique et d'un axe de communication

### Suivi de processus législatifs

Suivi de thématiques spécifiques à travers les trilogies d'articles Essentiel en bref, Chronologie, Argumentaire»

### Documentation des décisions judiciaires

Commentaires des décisions de justice importantes (CrEDH, TF)

### Identification des pratiques juridiques problématiques

Information et communication au sujet des revendications, des lacunes ainsi que des pratiques juridiques problématiques pour l'accès à la justice